

Le crime et la télévision :

un duo anomique

Introduction du président

Les acteurs de la grande criminalité (crime organisé¹, corruption et délinquance économique et financière) sont des ennemis de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté. **Un crime organisé puissant intervient de façon non négligeable dans les processus électoraux, ce qui constitue une atteinte à la liberté de choisir ses représentants pour les citoyens.** En Italie, Silvio Berlusconi a bénéficié de l'appui de la mafia sicilienne pour que son parti politique *Forza Italia* pèse dans l'échiquier politique. En retour, il a voté des lois pro-mafieuses. En France, l'après-guerre et la 5ème République se confondent avec l'histoire de la French Connection. Aux Etats-Unis, la construction de l'économie moderne doit beaucoup à la participation des organisations criminelles. Enfin, dans les pays scandinaves, souvent cités en modèle démocratique, les organisations criminelles sont consubstantielles à leur société.

Aussi, il est légitime de s'interroger si l'augmentation des programmes télévisés avec des contenus violents participe de la banalisation du fait criminel et renforce le consensus social de la grande criminalité.

I. Les deux principaux types de contenus sur la criminalité à la télévision de plus en plus nombreux

- *Les émissions de faits-divers*

Le nombre de programmes télévisés consacrés aux faits divers relatifs à des histoires criminelles est croissant, un phénomène dont les chaînes d'information en continu sont en

¹ Le crime organisé a été défini par l'article 2 de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée dite Convention de Palerme comme suit : “*Un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel*”.

grande partie responsables. Presque chaque chaîne ou groupe possède son programme dédié. L'émission qui a réellement popularisé ce genre de programme est « Faites entrer l'accusé » sur France 2, lancée en 2000. S'en sont suivis les programmes actuellement à l'antenne, « Enquêtes criminelles » sur W9, (groupe M6) « crimes et faits divers » sur NRJ 12, « Chroniques criminelles » sur TFX (groupe TF1), « Snapped : les femmes tueuses » sur Chérie 25, « Non élucidé » et « Indices » sur RMC Story, « Affaire suivante », « Le Grand Document » sur LCI. Actuellement, ces huit émissions à l'antenne sont dédiées au crime².

- *Les séries et téléfilms*

“Les séries policières sont les plus nombreuses, au moins depuis les années 1970”³ alors que de 1962 à 1974, seules 10 séries policières françaises ont été diffusées sur la chaîne ORTF. Parmi elles, seules « les enquêtes du commissaire Maigret » sont encore diffusées.

Parallèlement à la production française, le nombre de séries étrangères importées en France a fortement augmenté depuis 3 décennies, c'est-à-dire au moment où les chaînes de télévision ont commencé à se multiplier proposant ainsi un large choix de séries et au moment où la mondialisation (marquée par la montée en puissance du soft power des Etats-Unis) et la libéralisation des échanges à l'échelle globale se sont accélérés. Ce phénomène est concomitant au développement des divertissements de masse lesquels privilégient en particulier le milieu policier pour créer de la fiction⁴, ce qui a poussé les producteurs français à créer leurs propres séries.

Intéressons-nous de plus près au nombre total de séries sur les grandes chaînes de télévision historiques. Sur TF1, depuis 1976, 82 séries françaises ont été ou sont toujours en cours de diffusion. Parmi elles, plus de la moitié ont débuté à partir de l'année 2000. France 2 (et Antenne 2) a mis à l'antenne 67 séries depuis 1958, dont une quarantaine depuis 2000. Enfin sur France 3 (et Fr3), 30 séries policières françaises sont apparues depuis 1985, dont 20 à partir de l'année 2000. A ce jour, 5 séries sur la criminalité sont en cours de diffusion sur TF1, 10 sur France 3 et jusqu'à 12 sur France 2⁵. Ce dernier chiffre concernant la deuxième chaîne semble très

² Louise Colcombet, Carine Didier, « Émissions de faits divers : le crime ne paie pas... sauf à la télé », Le Parisien, <http://www.leparisien.fr/faits-divers/emissions-de-faits-divers-le-crime-ne-paie-pas-sauf-a-la-télé-26-03-2019-8039751.php>, 26 mars 2019

³ Frank Damour, “Séries policières : une question de timing”, Etudes, mai 2014

⁴ Guillaume Le Saulnier, “Les policiers réels devant leurs homologues fictifs : fiction impossible ? : Pour une sociologie de la réception dans la sphère professionnelle, Réseaux, janvier 2011

⁵ D'après le site internet de France Télévisions, <https://www.france.tv/series-et-fictions/series-policières-thrillers/>

important surtout si l'on ajoute la diffusion des séries américaines telles que (« *Shades of Blue* », « *Rizzoli and Isles* », « *Major Crimes* ») !

II. Un état des lieux sur une semaine

Changeons d'échelle et intéressons-nous à une semaine-type au nombre de séries (sans compter les émissions de faits divers citées ci-dessus sur les chaînes de la TNT), sur la grille des programmes de la semaine du lundi 1er au dimanche 7 avril 2019. Sur les trois grandes chaînes historiques de la télévision française (1,2 et 3) prenons le moment du *prime-time*, c'est-à-dire d'une part le temps où l'on peut se retrouver en famille devant la télévision et d'autre part où l'audimat est au plus haut sur la journée.

- Lundi, TF1 diffuse un épisode de la série policière islandaise « *Trapped* », pas de représentation du crime sur les deux autres chaînes.
- Mardi, la première chaîne met à l'antenne la série américaine « *L'arme fatale* » avec un épisode intitulé « *Enterré vivant* », tandis que France 2 passe la série française « *Capitaine Marleau* ». La troisième chaîne diffuse la demi-finale de la coupe de France.
- Mercredi, aucune série policière ou d'action n'est à l'antenne sur les 3 chaînes mais France 2 diffuse un téléfilm où il est question de disparition et de meurtre.
- Jeudi, place à « sections de recherches » sur TF1, une série policière française. Pas de contenu violent à priori sur les deux autres canaux.
- Vendredi, c'est au tour de France 2 de mettre à l'antenne une série policière française avec « *Caïn* ».
- Samedi, France 3 diffuse une série policière, encore française : « *Commissaire Magellan* »
- Dimanche, les diffuseurs nous emmènent en Nouvelle-Zélande avec la série policière, « *Brokenwood* », à l'antenne sur la troisième chaîne. Pour ce dernier jour de la semaine, à l'image des autres jours, on peut voir sur TMC (chaîne du groupe TF1) la série américaine « *Cold Case* : affaires classées » ...

Ainsi, tous les jours, sur les trois premières chaînes, on retrouve une fiction qui met en scène des histoires de meurtre. En 2019, les familles regardent l'histoire d'un psychopathe tueur en série tandis qu'hier, les foyers se retrouvaient plutôt autour d'autres type de programmes : par exemple “L'école des fans” avec Jacques Martin. L'époque a évolué. Il ne s'agit pas

d'idéaliser le passé mais de mettre en avant l'atmosphère plus anxiogène qui semble régner à notre époque.

Nous pouvons nous demander si la diffusion récurrente de ce type de contenu peut conduire à un phénomène de banalisation du crime dans les représentations des téléspectateurs.

III. De la banalisation ?

Une frange non négligeable de la population française apprécie ces contenus violents⁶ - majoritairement importés des États-Unis - et qui représente une part de marché intéressante pour les chaînes. En revanche, les téléspectateurs, pas nécessairement amateurs de ce genre de programmes peuvent se lasser ou s'habituer à leur diffusion. Cette banalisation est-elle soutenue par les pouvoirs publics représentés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ?

Les parents inquiets de la multiplication des programmes télévisés violents sont de plus en plus nombreux. Dans un article du Parisien⁷, la question de la violence à la télévision est étudiée et des conseils sont donnés aux parents. Dans cet article, la prise de parole d'un parent au sujet de la signalétique du CSA, censée protéger les enfants des images choquantes est particulièrement intéressante : « *Mes enfants ne sont pas protégés par un interdit aux moins de 10 ans. D'après vous, à 11 ans, les enfants peuvent se gaver de séries policières, voir des corps, des meurtres, entendre parler de traces de sperme, de viol, de drogues, de tortures... sans que cela ne vous pose un problème ?* ». Sous cet angle, la signalétique du CSA perd tout son sens. Il suffit d'un moment d'inattention des parents pour que les jeunes publics soient confrontés à des scènes potentiellement traumatisantes.

D'après Thierry Sorel, directeur de la fiction à France 2 au moment d'une interview réalisée en 2013, les séries policières sont une "valeur sûre" en termes d'audience⁸. Le service public doit-il fournir de la violence même si le téléspectateur le réclame ? Comparaison n'est

⁶ Renaud, Revel, "Les séries américaines : les Français, champions d'Europe, https://www.lexpress.fr/actualite/medias/series-americaines-les-francais-champions-d-europe_1176111.html, L'Express, 22 octobre 2012

⁷ Carine, Didier, "Violence à la télé : les parents s'inquiètent", <http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/violence-a-la-tele-les-parents-s-inquietent-21-11-2016-6353970.php> Le Parisien, 21 novembre 2016

⁸ Prescilia Sitbon, France 2 : les séries policières toujours à l'honneur, <https://www.lemediaplus.com/france-2-les-series-policieres-toujours-a-lhonneur/>, Lemediaplus, 09 septembre 2013 Laurent, Mucchielli, Une société

pas raison mais lors d'un accident routier, les automobilistes ont tendance à ralentir pour regarder et satisfaire une curiosité douteuse. A trop écouter ses instincts primaires, le suraccident n'est pas loin...

Ces programmes, par leur répétition, par leur surreprésentation, rendent le crime quotidien dans toutes les régions de France. **La chose criminelle, surtout lorsqu'il s'agit de crimes de sang, ne devrait pas apparaître comme une dérive sociale omniprésente mais comme un phénomène rare⁹ et anomique.**

Nous pourrions élargir notre propos à la présence de la violence au cinéma et aux contenus sur les plateformes en ligne qui enferment les gens chez eux et qui les rend addicts aux séries. Autant de représentations de violence, d'assassinats, de scènes de torture quotidiennement sur une longue période aboutit à une banalisation de faits graves.

Conclusion

Les séries policières sont très nombreuses à la télévision car elles génèrent des ressources économiques aux diffuseurs. La recherche du profit est la base de notre système économique. Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire de police et essayiste mais aussi lauréat du prix Falcone en 2014 considère que « *le capitalisme d'aujourd'hui est criminogène* »¹⁰. Il n'est pas à exclure que c'est la mondialisation d'aujourd'hui qui est, malheureusement, devenue une dynamique criminogène.

Mehdi Ajerar, étudiant à l'Institut français de géopolitique

⁹ Laurent, Mucchielli, Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours, <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2008-2-page-115.htm>, Déviance et Société, 2008

¹⁰ Entretien avec Pierre Verluise, <https://www.diploweb.com/Le-nouveau-capitalisme-criminel.html>, diploweb, 30 mars 2014